Projet de construction d'une école primaire à l'Île des Sœurs

Consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal

Mémoire présenté le 10 juillet 2013 au Centre communautaire Elgar par Catherine Chauvin

Table des matières

1	Introduction et mise en contexte	1
2	Les processus de consultation publique	2
3	L'offre de la municipalité en équipements collectifs	3
4	L'offre de la commission scolaire en services éducatifs	6
5	La fluidité et la sécurité des déplacements	11
6	Le choix de site	13
7	Conclusion et recommandations	15

1 Introduction et mise en contexte

Monsieur le président et madame, monsieur les commissaires,

Je vous présente ci-après un mémoire à titre de résidante de l'Île des Sœurs depuis plus de 20 ans, en appel de l'Office de consultation publique de Montréal relativement au projet de construction d'une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs.

Je suis née à Cartierville et j'ai habité les quartiers Côte-des-Neiges, Villeray, Plateau Mont-Royal et Notre-Dame-de Grâce avant de m'établir en 1991 à Verdun, dans le quartier Île-des-Sœurs.

Je suis ingénieure en physique diplômée de Polytechnique. J'ai travaillé au cours des 30 dernières années dans diverses sphères d'activités publiques et privées. En ce qui a trait au domaine public j'ai été commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement entre 1990 et 2007, conseillère municipale indépendante au conseil de Ville de Verdun de 1997 à 2001 et commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2006.

Ce mémoire débute par quelques commentaires portant sur les processus de consultation publique conduits à l'île des Sœurs en regard du projet d'une nouvelle école. Quatre enjeux sont ensuite analysés, souvent dans une perspective historique du développement de l'île :

- l'offre de la municipalité en équipements collectifs ;
- l'offre de la commission scolaire en services éducatifs :
- la fluidité et la sécurité des déplacements ;
- le choix de site pour l'implantation d'une nouvelle école.

Les questions, commentaires, constats et avis découlant de cette analyse sont indiqués en gras à travers le texte du mémoire et sont regroupés en conclusion.

Mise en contexte

Avant de commencer j'aimerais souligner que, selon mes connaissances, le projet proposé ne correspond en aucun point aux principes d'aménagement de l'Île-des-Sœurs en cité-jardin. La ségrégation des voies véhiculaires et piétonnes, l'absence d'immeubles ayant façade sur une artère collectrice, le dégagement des bâtiments par rapport aux voies de circulation, l'absence de feux de circulation de même que la mise à profit des caractéristiques naturelles du milieu pour faciliter des aménagements paysagers pérennes et conviviaux, rien n'y est reproduit. C'est d'ailleurs dans ce sens que j'interprète les commentaires et suggestions de la commission Jacques-Viger.

Au contraire on dirait que la proposition a été transposée depuis un endroit localisé sur un boulevard urbain dans une zone commerciale à l'intersection d'autoroutes en périphérie de l'île de Montréal, et autour duquel il y aurait plus de 300 élèves résidant à moins de 1,6 kilomètres du nouvel établissement scolaire.

2 Les processus de consultation publique

D'entrée de jeu, il importe de souligner que la commission scolaire n'a jamais consulté la population locale en regard des besoins en services éducatifs. Tout c'est toujours déroulé autour de ce qu'on appelle aujourd'hui le conseil d'établissement, c'est-à-dire à l'interne entre les commissaires scolaires, la direction d'école et quelques parents dévoués d'enfants de niveau primaire.

Je félicite l'arrondissement et la CSMB qui permettent enfin d'entreprendre un processus « démocratique » d'évaluation de projet par une commission de l'OCPM. Les parents le demande depuis 1970. À cette époque, les difficultés rencontrées auprès de la Commission des écoles catholiques de Verdun les ont amené à appuyer un programme bilingue avec la Commission des écoles protestantes de Verdun. Jusqu'à la fin des années 1990 plusieurs enfants étaient encore scolarisés dans de vieilles roulottes récupérées de la Société de développement de Baie James vers 1975.

La direction de l'école et les parents ont toujours travaillé d'arrache-pied afin d'assurer un service scolaire de qualité auprès des enfants de niveau primaire. À travers les années ils ont aussi multiplié les efforts pour organiser les dîners à l'école, les services de garde et les activités parascolaires.

Après avoir « empilé » jusqu'à plus de 1000 élèves de niveau primaire dans un même édifice, la CSMB a finalement obtenu en 2011 le financement requis pour la construction d'une nouvelle école. L'ex-maire Claude Trudel a soutenu avec force qu'un seul site pouvait être considéré soit celui du parc Place de la Fontaine. Le conseil d'arrondissement a alors entamé un processus de modification au règlement de zonage qui a polarisé les résidants du voisinage et les parents d'enfants d'âge scolaire. Il est clair que le processus d'approbation référendaire exacerbe le syndrome « pas dans ma cour » d'autant plus quand cette cour est un parc municipal!

2.1 Personne ne s'oppose à la construction d'une nouvelle école. Il est clair que la situation est insoutenable depuis plus de 15 ans. L'urgence qui sert de prétexte à un mauvais choix de site est en fait une comédie servant à cacher le manque de vision de la part de nos élus en matière de planification urbaine. Les lacunes en équipements collectifs à l'île sont en effet évidentes, et depuis longtemps.

Aujourd'hui les citoyens sont placés devant un processus de consultation publique dont le calendrier est politique. Personne n'en est dupe. On consulte les citoyens à la fin juin et au début juillet, quand tout le monde est en vacances. Le dépliant invitant la population à participer n'a pas été distribué dans plusieurs secteurs de l'île. Et on termine la première partie de la consultation sans même prendre la peine de mettre à la disposition du public les documents préparés par la CSMB et par l'arrondissement en soutien au projet. Devait-on poser des questions portant sur un sommaire décisionnel ?

2.2 Tout le monde se doute que la décision est déjà prise. Il serait très surprenant que la nouvelle école soit construite sur un site plus approprié, malgré toutes les interventions de la population. Et il sera bien facile pour les prochains élus de plaider que ce n'est pas leur décision.

3 L'offre de la municipalité en équipements collectifs

Le premier Plan d'urbanisme de Verdun adopté en 1989, le plan révisé adopté en 2000 et reconduit en chapitre d'arrondissement en 2005 ainsi que les diverses mises à jour adoptées depuis ont toujours reconnu les orientations d'aménagement suivantes :

- Le soutien au développement résidentiel des secteurs vacants du quartier de L'Île-des-Sœurs;
- L'accroissement de l'offre d'équipements et de services à la population.

En ce qui a trait aux services éducatifs à l'Île des Sœurs, le plan révisé adopté en 2000 et reconduit en chapitre d'arrondissement en 2005 identifie deux actions :

- Supporter les démarches de la commission scolaire relativement au maintien d'une offre adéquate pour le cycle du primaire;
- Examiner la pertinence d'établir, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs, des services éducatifs pour le premier cycle du secondaire.

La pertinence d'établir des services éducatifs pour le premier cycle du secondaire a été retirée du chapitre d'arrondissement lors de la mise à jour de 2011.

Force est de constater qu'au cours des années les élus municipaux ont largement soutenu le développement résidentiel à l'île, sans pour autant répondre aux besoins croissants de la population locale en équipements collectifs et communautaires.

À cet égard, le Plan d'urbanisme adopté en 1989 soulignait en ces termes les besoins à l'Île des Sœurs :

« Si l'Île des Sœurs poursuit le rythme de développement des dernières années c'est au niveau des équipements communautaires qu'il faudra le plus rapidement intervenir. Déjà on estime qu'il faut ajouter, d'ici 10 ans, autour de 40 000 pieds carrés d'espaces communautaires pour répondre aux besoins de la population toujours grandissante. Présentement on n'en compte que 9 200 pieds carrés.

Ces nouveaux espaces communautaires doivent pouvoir combler deux lacunes majeures, soit l'absence d'une bibliothèque et d'un espace réservé pour la pratique du culte religieux. Plus l'Île des Sœurs se développe plus il sera urgent de mettre en place des solutions alternatives à l'absence de Service des Incendies sur ce territoire de la Ville. La seule école primaire de l'Île est présentement utilisée à 81% de sa capacité et on estime que dès l'an prochain elle sera utilisée à sa pleine capacité. »

Ville de Verdun, Plan d'urbanisme, janvier 1989, p. 25

Malgré tous ces outils de planification, l'Île des Sœurs ne dispose que d'un seul site zoné *Équipement collectif* entre 1965 et 1997 : le Centre communautaire Elgar qui comprend trois salles multifonctionnelles, un sous-sol aménagé en « Repère des jeunes » et une bibliothèque considérée comme une « succursale de la bibliothèque de Verdun ».

Autour du Centre Elgar sont concentrés presque tous les équipements collectifs : piscine extérieure, terrains de tennis, terrain de balle, centre à la petite enfance, école primaire. Il n'y a qu'au parc Place de la Fontaine où l'on retrouve d'autres équipements collectifs : terrains de tennis et piscine extérieure.

Au cours des années 1990, le Conseil municipal a autorisé le déplacement des jardins communautaires sur la pointe sud afin de faire place au développement résidentiel dans la forêt. Au cours des années 2000, le conseil a autorisé l'aménagement de terrains de soccer au Parc Adrien-Archambault et les jardins communautaires ont été de nouveau relocalisés, cette fois au-dessus des anciennes cellules d'enfouissement de déchets.

En 1997, le conseil a finalement autorisé la construction d'une caserne de pompiers à l'île en réponse aux revendications de la population et aux pressions de la part des compagnies d'assurances.

En 2010, le conseil a autorisé la transformation d'une station service désaffectée en « Maison intergénérationnelle ». Il s'agit d'un bâtiment d'intérêt patrimonial conçu par l'architecte Mies van der Rohe que l'on appelle communément « La Station ».

3.1 En 2013 nous avons comme équipements municipaux à l'île des Sœurs un centre communautaire (comprenant une petite bibliothèque), une caserne de pompiers et une maison intergénérationnelle. Comme équipement collectif nous avons une école primaire qui déborde et dont la capacité autorisée est de 900 élèves.

Est-il besoin de rappeler que sur Verdun terre ferme on retrouve un hôtel de ville (bureau d'arrondissement), des ateliers municipaux, un centre communautaire, un centre culturel, une caserne de pompier, un centre d'affaires, deux piscines extérieures (dont le Natatorium), une vingtaine de terrains de tennis répartis dans quatre parcs, un centre d'emploi, un aréna, un auditorium, une école de cirque, une marina, un bâtiment patrimonial (Maison Saint-Dizier), une rue commerçante, trois stations de métro, une dizaine de HLM, une douzaine d'écoles (primaire et secondaire), une douzaine d'églises, deux hôpitaux, au moins deux CHSLD, etc. ?

Il ne faudrait pas oublier de mentionner que la communauté de l'Île des Sœurs a financé à l'aide de fonds privés la transformation en lieu de culte de l'ancien marché d'alimentation situé au centre commercial Elgar. Et qu'elle a aussi financé la protection de la forêt humide, convoitée par les développeurs immobiliers.

C'est le Comité pour la protection du patrimoine de l'Île des Sœurs (CPPIDS), sous la direction de Mme Nina Blussé Gould, qui a fait l'acquisition de deux hectares de la forêt de l'île à l'aide de fonds privés. Le CPPIDS s'est aussi associé à la Fondation de la faune du Québec pour convertir tout ce qui reste de la forêt humide d'origine en site naturel patrimonial protégé par une servitude de conservation.

Heureusement que le CPPIDS est là parce que sinon les élus municipaux pourraient bien nous proposer de construire une école dans la forêt ou un complexe aquatique dans le lac des Battures, en alléguant qu'il n'y a pas d'autres terrains disponibles sur l'île.

Le plan d'urbanisme révisé en 2000 et reconduit comme chapitre d'arrondissement en 2005 identifiait trois secteurs à développer sur l'île des Sœurs : la pointe sud, la pointe nord et la « zone industrielle de prestige » longeant le Chemin du golf.

Les élus municipaux nous ont alors dit, en 2000 et en 2005, que les besoins en services communautaires et en équipements collectifs à l'île pourraient être comblés à même les terrains qui seraient acquis par la Ville dans la pointe sud. On se rend compte aujourd'hui que la Ville a acquis les terrains les plus contaminés de la pointe sud de façon à favoriser le développement résidentiel là où c'était possible.

Et il ne semble pas qu'on y voit un jour des équipements collectifs autres que des terrains de jeux et des jardins communautaires. À moins d'attendre assez longtemps pour assurer que le processus de décomposition des déchets ne soit complété. Ce qui risque de prendre bien du temps, compte tenu de la nature inconnue des remblais hétérogènes composant la pointe sud de l'Île des Sœurs ainsi que de la non reproductibilité des analyses de biogaz qui y sont conduites.

3.2 Entre 2000 et 2011 les élus ont conclu des protocoles d'entente avec des promoteurs immobiliers pour autoriser la construction résidentielle dans les trois secteurs identifiés au plan d'urbanisme à des fins de développement. Dans le cadre de ces ententes, les élus n'ont toutefois pas prévu de réserve fiscale ou foncière visant à répondre aux besoins grandissants de la population locale en équipements collectifs et en services communautaires.

En filigrane, on pourrait comprendre qu'on veut retenir et même attirer les familles à Montréal afin d'en contrer l'exode vers les couronnes nord et sud. À l'Île des Sœurs les familles devront toutefois rester chez elles, car les équipements collectifs et communautaires ne permettent pas de répondre pas aux besoins de base.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Peu importe le site retenu pour la construction d'une deuxième école primaire, il faudra tout de même bien un jour répondre aux besoins en services communautaires et en équipements collectifs à l'Île des Sœurs.

3.3 Un aspect important à considérer est le fait que la nouvelle école doit absolument permettre de répondre aux besoins de la population locale en services communautaires. Les élus devraient appuyer haut et fort cette contrainte d'aménagement, d'autant plus que le terrain doit être « cédé gratuitement » par la Ville à la conmission scolaire.

4 L'offre de la commission scolaire en services éducatifs

J'ai trouvé surprenant d'apprendre le 17 juin dernier que les prévisions quant à l'évolution de la clientèle de niveau primaire sont considérées comme très fiables :

« Je peux vous dire que les prévisions du ministère sont très fiables. Elles sont généralement à un demi de 1% de marge d'erreur et elles reposent essentiellement [sur] les prévisions [des] enfants nés de un mois, un jour, jusqu'à 5 ans et les font vieillir. Ça ne tient pas compte des développements immobiliers dans les prévisions. »

Yves Sylvain, transcription de la séance du 17 juin, p. 16

Dans le cadre de la consultation publique portant sur le projet d'école dans le parc Place de la Fontaine, une étude réalisée en septembre 2011 par les démographes Norbert Robitaille et Rémi Ouellet indique que les prévisions du MELS pour la rentrée 2012 à l'école primaire Île-des-Sœurs sont de 1126 élèves.

Cette étude a été produite en septembre 2011 et les projections du MELS qui y sont rapportées portent sur l'année suivante, ce qui devrait en limiter la marge d'erreur. Or le nombre d'enfants effectivement inscrits à l'école en 2012 a été de 1025 élèves soit 101 élèves de moins que les prévisions de MELS de l'année précédente. Ceci correspond à un écart de 10% par rapport aux prévisions.

Rappelons qu'il y a eu une nette augmentation de la population scolaire primaire à l'Île des Sœurs entre 2006 et 2011, soit de 711 à 957 élèves ce qui représente une augmentation de 35% sur une période de 5 ans.

Les démographes indiquent par ailleurs dans leur étude que « de manière générale, ce ne sont pas vraisemblablement les nouveaux développements entre 2006 et 2011 qui ont joué un rôle principal dans les variations de la population scolaire primaire ». Leur conclusion semble fondée sur l'absence de corrélation statistique entre la localisation des nouvelles constructions et les « aires de diffusion » pour lesquelles des augmentations du nombre d'élèves inscrits à l'école primaire sont notées.

On sait fort bien pourtant que le premier bassin d'acheteurs pour de nouvelles constructions à l'île est constitué des résidants de l'île elle-même. Les gens qui souhaitent rester sur l'île sont parfois enclins à changer d'unité d'habitation selon l'évolution de leurs moyens et de leurs besoins, notamment les ménages avec enfants.

Il est clair que les données utilisées par les démographes ne permettent pas de tenir compte de cette réalité qu'on pourrait appeler des « transferts internes ». Ces transferts pourraient par contre expliquer, du moins en partie, certaines variations observées dans la répartition géographique des élèves inscrits à l'école primaire.

Cela étant dit, peut-on se fier aux projections du MELS ou de la CSMB quant à l'augmentation du nombre d'inscriptions à l'école primaire au cours de la période 2011-2016 soit une augmentation prévue de 15% (de 988 à 1134 élèves, document 3.2, tableau 2, non paginé) ?

De toute façon, indépendamment de l'exactitude de ces prévisions, les besoins sont clairement établis depuis de nombreuses années quant à la nécessité de construire une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs. Il s'agit plutôt d'en évaluer adéquatement la capacité afin de ne pas avoir besoin de l'agrandir ou encore d'en ajouter une troisième dans un proche avenir. À cet égard, les propos de la CSMB ne sont pas rassurants :

« Donc, c'est clair que ça va prendre une troisième école. Madame Hotte disait hier qu'en 2018-2019 selon les prévisions, il nous restera encore trois classes de disponible dans cette école. Donc, ça veut dire qu'autour de 2020-21, il faut à la rentrée 2020 qu'il y ait une nouvelle école construite. [...]

Mais je pense qu'on va être capable avec l'arrondissement de faire face à des situations et n'empêche que le parc est quand même là autour et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments. [...]

On pense qu'avec trois écoles par exemple, on devrait être en mesure de bien répondre aux besoins de la clientèle [et] si on avait un terrain plus significatif, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys serait intéressée à faire dans la même école une continuité secondaire 1, secondaire 2, au moins un premier cycle secondaire pour l'Île des Sœurs. » Yves Sylvain, transcription de la séance du 18 juin, p. 104-106

On prévoit donc déjà qu'une troisième école sera nécessaire en 2020 et qu'elle sera potentiellement localisée dans le parc Place de la Fontaine! Mais de quel genre de planification nous parle-t-on? Cela fait quinze ans qu'on a besoin d'une deuxième école primaire, on nous en propose finalement une supposément en situation d'urgence et on nous dit qu'il y en aura une troisième dans un proche avenir en faisant miroiter l'avantage qu'on va y intégrer le premier cycle du secondaire.

Tout ça sans prévoir de délais entre autres pour tenir compte de difficultés d'implantation liées à l'intégration du projet à la trame urbaine et à la vie de quartier.

4.1 Le projet présenté en consultation tient compte de besoins réels et connus depuis nombre d'années. La CSMB n'y intègre toutefois pas les besoins supplémentaires prévus à court terme en services éducatifs de niveau primaire.

En 2011 la CSMB a obtenu de la part du MELS le financement requis pour la construction d'une deuxième école primaire à l'île des Sœurs. Deux ans plus tard ce projet tant attendu n'a pas encore vu le jour.

L'ex-maire Claude Trudel a d'abord soutenu avec insistance qu'il n'y avait qu'un seul site approprié pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs : le parc Place de la Fontaine.

Confronté à la résistance de la population locale, l'ex-maire Trudel a obtenu du gouvernement du Québec un amendement à la Charte de la Ville de Montréal permettant au Conseil de Ville d'autoriser la construction d'une école primaire dans un parc municipal sans avoir à modifier le règlement de zonage. Par conséquent, le conseil d'arrondissement n'a plus besoin de procéder par voie d'approbation référendaire pour autoriser le projet.

On comprend que l'arrondissement ne peut pas présenter une deuxième fois le même projet, cette fois-ci par le biais d'une consultation de l'OCPM. Le projet d'une nouvelle école dans le parc Place de la Fontaine a déjà été présenté à la population, a fait l'objet d'un processus d'approbation référendaire auprès des zones contigües et a été retiré par le conseil d'arrondissement le 14 décembre 2011 (projet de règlement 1700-85 amendant le règlement de zonage).

Sur le plan juridique la Ville peut soit proposer un projet différent sur le même site ou encore proposer le même projet ou un projet différent sur un autre site. Il apparaît qu'afin d'accélérer le processus d'autorisation du projet, l'arrondissement et la CSMB ont choisi de présenter le même projet sur un site voisin de dimension réduite dénommé « le triangle ».

4.2 Les citoyens de l'Île des Sœurs sont appelés à se prononcer sur des projets présentés pièce par pièce selon la bonne volonté des élus municipaux en place. Ce que la population locale demande c'est une planification logique et cohérente des services éducatifs de niveau primaire à l'Île des Sœurs. Il s'agit là d'une condition essentielle au maintien de la qualité des milieux de vie. Une telle approche permettra par surcroît d'assurer à la Ville de Montréal le développement et la consolidation de milieux urbains dynamiques et diversifiés, axés notamment sur les besoins des ménages avec enfants.

Dans un autre ordre d'idée, la construction d'une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs doit permettre d'apporter des solutions aux besoins critiques de la population en matière de services communautaires. À cet égard, le projet présenté en consultation publique est complètement silencieux. Les conditions et critères qui permettraient d'assurer une utilisation optimale des infrastructures par les résidants sont carrément absents de la proposition. Seules des lignes directrices concernant un futur protocole d'entente à intervenir entre la CSMB et l'arrondissement ont été soumises en réponse aux questions de la commission (document 3.4).

Les interventions des participants au cours de la première partie de la consultation publique ont fait ressortir que toutes les livraisons devront se faire à l'avant, par l'entrée principale de l'école. Les équipements et le matériel devraient donc être transportés au gymnase manuellement ou sur des chariots en passant à travers l'école :

« Il n'y a pas d'accès à l'arrière, ça fait que la seule façon d'accéder [au gymnase], ça va être par le boulevard Île-des-Sœurs ou René-Lévesque, puis on ne s'était pas encore rendu dans ce niveau de détails-là. C'est sûr que c'est important. »

Maryse Laberge, transcription de la séance du 18 juin, p. 50

4.3 Les véhicules (municipaux ou autres) doivent avoir un accès direct au gymnase pour assurer une manutention efficace des estrades, tables, chaises et autres équipements, fournitures et matériels utiles aux activités communautaires. Il s'agit là d'une condition indispensable à l'utilisation fonctionnelle du gymnase par l'arrondissement.

La proposition de la CSMB pour l'aménagement du site semble toutefois aller à l'encontre de ce besoin de base :

« C'est pour ça que les architectes ont choisi, on a présenté le projet au comité-conseil d'urbanisme de l'arrondissement, on a choisi une posture un peu particulière, mais intéressante de mettre tout l'édifice plus près de la rue pour avoir la cour, puisqu'on a une cour plus petite, pour la sécurité, etc. » Yves Sylvain, transcription de la séance du 18 juin, p. 68

Les questions et commentaires des participants ont également fait ressortir l'absence d'aire d'entreposage extérieur pour les bacs à déchets et les bacs de matières recyclables de même que les difficultés d'accès à ces aires d'entreposage :

« Ce que l'architecte nous dit, c'est que l'accès des camions de cueillette de rebut se fait par les débarcadères, se ferait, parce qu'on comprend qu'on est ici en esquisse préliminaire et que les plans finaux ne seront complétés que par appel d'offres après que la commission scolaire aura lancé l'appel d'offres. »

Benoit Malette, transcription de la séance du 18 juin, p. 68

La CSMB vit une croissance sans précédent, alors qu'elle accueillait en 2012 plus de 1300 nouveaux élèves au primaire. D'ici 2017, 1300 élèves supplémentaires sont attendus à Saint-Laurent, 170 élèves à Mont-Royal, 300 élèves à Lachine et 130 élèves à Dorval (site internet de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, communiqué du 5 octobre 2012).

La CSMB a obtenu le financement requis pour construire une nouvelle école primaire à l'Île des Sœurs ainsi que pour agrandir cinq écoles primaires situées sur son territoire. Les appels d'offres devraient se tenir à l'automne 2013. Le début des travaux est prévu pour février 2014 pour une livraison visant la rentrée scolaire suivante (Journal Le Courrier de l'Île, 18 juin 2013, p. 11).

Dans le cas de la nouvelle école projetée à l'île des Sœurs le calendrier de réalisation proposé par la CSMB semble à tout le moins fragile considérant notamment :

- qu'il a fallu plus de deux ans, soit d'avril 2011 à juin 2013, avant de présenter une esquisse préliminaire en consultation publique;
- qu'il faudra de toute évidence prévoir un période d'ajustement pour assurer que le projet permette de répondre non seulement aux besoins en services éducatifs mais également aux besoins en services communautaires.

4.4 La situation est insoutenable depuis déjà plusieurs années à l'école primaire. Tout délai supplémentaire dans la mise en œuvre de moyens visant à désengorger l'établissement existant est lourd de conséquences. Dans ce contexte, la CSMB a-t-elle un plan B ? Va-t-on proposer de mettre des roulottes dans le parc Elgar, le parc Adrien-Archambault ou le parc Place de la Fontaine à titre de solution temporaire ?

Il apparaît par ailleurs que le projet proposé par la CSMB n'a pas été élaboré en tenant compte des particularités du milieu d'insertion. Le projet d'un établissement « 3-18 » présenté en consultation publique pourrait en effet être implanté à peu près n'importe où au Québec.

N'est-il pas possible de moduler l'offre en services éducatifs en fonction des potentiels et contraintes du territoire de l'Île des Sœurs et de sa clientèle scolaire de niveau primaire ?

Pourquoi ne regroupe-t-on pas toutes les classes de maternelles dans un même bâtiment ? Ces classes appellent pourtant des aménagements spécifiques et distincts des classes de niveau primaire. Elles comportent par surcroît l'obligation d'y affecter du transport scolaire.

Parallèlement, la CSMB n'a pas présenté de proposition où les élèves seraient répartis sur l'île selon les différents cycles du primaire. Il est clair que les élèves du troisième cycle sont capables de marcher ou de prendre les autobus bleus de la STM de la ligne 12 et de la ligne 168. On semble toutefois contraints à une proposition 3-18 ou 4-21 classique et recevable par le MELS sur la base d'un seul critère : les prévisions de la croissance de la clientèle scolaire de niveau primaire sur une période de 5 ans.

4.5 Une évaluation plus fine de l'ensemble des besoins de la population permettrait sûrement de considérer d'autres choix de site pour l'implantation d'un établissement scolaire. Une telle approche permettrait certainement de faciliter l'arrimage des fonctions éducatives et communautaires dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement collectif. Cette dualité de fonctions est d'une importance primordiale pour la communauté de l'Île des Sœurs.

5 La fluidité et la sécurité des déplacements

Un des éléments les plus critiques à considérer dans le cas de la localisation d'une école primaire est la sécurité et la fluidité des déplacements à l'heure de pointe du matin.

À l'Île des Sœurs, par exemple, une agente sociocommunautaire du poste de police de quartier no 17 avait relevé vers le mois de mai 2000 plus d'une cinquantaine d'infractions au code de sécurité routière autour de l'école primaire pendant la demiheure précédant le début des classes. Ces infractions n'avaient toutefois pas trop de conséquences au plan de la sécurité des personnes, les véhicules circulant à vitesse réduite autour de l'école et du CPE. Évidemment, la situation s'est aggravée depuis car l'école accueille maintenant plus de 1000 élèves.

Par ailleurs il est bien connu qu'à l'Île des Sœurs les gens ont tendance à circuler vite sur les boulevards, souvent au-delà de 60 km/hre. Ceci est dû d'une part à la configuration géométrique des voies et, d'autre part, au fait que très peu d'immeubles ont façade sur rue le long des artères collectrices ce qui augmente la fluidité des déplacements. Cette configuration particulière relève de la planification d'origine de type cité-jardin, selon laquelle le premier des trois principes d'aménagement est la ségrégation des voies véhiculaires et piétonnes.

Au début des années 1990, le conseiller municipal Marvin Reisler avait fait des pieds et des mains pour convaincre le conseil de Ville de Verdun d'installer une traverse d'écoliers entre la rue Abélard et le groupe d'immeubles appelé « Structures Métropolitaines Phase III ». Malgré l'installation d'enseignes aériennes et un marquage au sol, rien à faire. Les automobilistes ont continué de circuler à haute vitesse sur cette section du boulevard à toute heure de la journée, dans les deux directions. L'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'île des Sœurs a finalement permis de réduire les risques d'accidents et d'assurer une plus grande sécurité des « écoliers marcheurs ».

Aujourd'hui, les droits de développements immobiliers à l'Île des Sœurs ont été octroyés sur la totalité du territoire. Le développement en cul-de-sac de la Pointe-sud a pour conséquence que tous les résidants qui habitent ce secteur doivent transiter obligatoirement par le boulevard de l'Île-des-Sœurs, au moins jusqu'à la rue Berlioz, pour sortir de l'île.

La présence d'un brigadier scolaire à cette intersection fait en sorte qu'en amont, lors de la pointe du matin, les véhicules sont littéralement pare-choc à pare-choc sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs et ce souvent jusqu'à la fontaine située à l'entrée de la Pointe-sud.

Il est surprenant de constater que l'étude d'accessibilité réalisée par CIMA+ ne tient aucunement compte de cette réalité. L'analyse de l'impact d'une nouvelle école sur la circulation semble en fait limitée à une évaluation ponctuelle, au plan géographique, de l'ajout d'une centaine de véhicules qualifiés de « pass-by » sur les débits observés en mai 2013 au carrefour giratoire adjacent au site proposé. D'où probablement le titre « Accessibilité à la nouvelle école » et non pas « Étude d'impact sur la circulation ».

Cette étude présente les recommandations suivantes, établies à l'aide de diverses méthodes spécialisées :

- La réduction de la limite de vitesse à 30 km/hre en amont et en aval du carrefour giratoire n'est pas justifiée (document 4.2.1, annexe C);
- Comme deux traverses [Grande-Allée et carrefour giratoire] possiblement sollicitées par des écoliers sont situées sur le boulevard de l'Île des Sœurs et que la vitesse demeure à 40km/h, il est d'autant plus important d'assurer un passage sécuritaire sur ces traverses par l'intermédiaire de feux de signalisation et de brigadiers scolaires (document 4.2.1, annexe C);
- Pour les véhicules qualifiés de « pass-by » il est estimé que 17 cases aménagées en dépose-minute et réparties en deux débarcadères suffiraient à la demande en stationnement de courte durée à l'heure de pointe du matin (document 4.2.1, p. 9).

Ces recommandations apparaissent hors contexte, compte tenu du patron général de circulation véhiculaire à l'Île-des-Sœurs en période de pointe le matin.

Certains résidants semblent portés à croire que, miraculeusement, l'ajout d'une deuxième école permettra d'éliminer les problèmes de circulation autour de l'école actuelle et de retirer le brigadier scolaire à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'Île-des-Sœurs. À cet égard, il ne faut pas oublier que la capacité autorisée de l'établissement existant est de 900 élèves. Les problèmes d'accès et de circulation étaient déjà critiques en l'an 2000, alors que la clientèle était de l'ordre de 600 à 700 élèves. Dans ce contexte, l'ajout d'une deuxième école permettra sûrement de soulager la situation mais certainement pas d'enrayer les problèmes d'accès et de circulation autour du Centre Elgar en période de pointe du matin.

- 5.1 Il semble évident que pour assurer la sécurité des écoliers marcheurs, il va falloir maintenir un brigadier scolaire à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'Île-des-Sœurs et ajouter un brigadier scolaire à l'une des traverses piétonnes du carrefour giratoire.
- 5.2 Avec deux brigadiers sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs, c'est tout le boulevard qui va être pare-choc à pare-choc le matin à l'heure de la rentrée scolaire. Et le minibus d'enfants préscolaires ainsi que les parents en véhicule « pass-by » ne pourront ni entrer ni sortir des débarcadères pour y laisser descendre les écoliers.

Compte tenu qu'il y a présentement un fort achalandage piéton et cycliste sur les réseaux de déplacements actifs autour du site convoité, la localisation d'un équipement collectif à cet endroit semble de prime abord appropriée.

5.3 Est-il vraiment justifié, au plan de la fluidité et de la sécurité des déplacements, d'implanter un équipement collectif à proximité d'une intersection de collectrices à caractère artériel présentant une géométrie complexe? Les études et analyses soumises dans le cadre de la consultation publique n'apportent aucun élément de réponse à ce sujet. On se limite à dire que les interventions à cet endroit pourront se faire progressivement selon les besoins.

6 Le choix de site

Le choix de site pour l'implantation d'une nouvelle école a fait l'objet de nombreux débats au cours de 15 dernières années. Dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de Verdun, la firme Municonsult avait d'ailleurs proposé en 1999 trois sites potentiels :

- Un site localisé à l'entrée de l'île, à côté du club de tennis. Ce site a été développé en unités d'habitation de type condominium (le Sax);
- Deux sites localisés sur la Pointe-sud. Le premier a été aménagé en terrains de soccer et l'autre en maisons unifamiliales de type condominium (les Maisons du Lac);
- Deux sites situés autour du pôle civique Elgar. Le premier, localisé entre l'école et le centre communautaire, a été aménagé en gymnase double. Le deuxième, constitué de l'ancien marché d'alimentation, a été converti en lieu de culte.

Le débat a repris de plus belle en 2011 à la suite de l'obtention d'une subvention du MELS pour la construction d'une nouvelle école. Les élus ont alors proposé le site du parc Place de la Fontaine, alléguant que c'était le seul terrain appartenant à l'arrondissement de Verdun susceptible d'accueillir une école et un gymnase.

Devant l'opposition de la population, un comité de réflexion composé de citoyens et de représentants de l'arrondissement ainsi que de la commission scolaire a été mis sur pied. Lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2011, l'arrondissement a présenté une « Analyse de pertinence des sites alternatifs au parc de la Fontaine pour l'implantation d'une deuxième école primaire à L'Île-des-Sœurs ». Les 24 sites considérés dans cette analyse comprennent :

- 11 parcs de voisinage : des Parulines, de l'Orée-du-fleuve, de l'Orée-du-Bois, du Cours-du-fleuve, Gewurz-Reimer, de l'Esplanade, de l'Épervière, des Sitelles, Maynard-Ferguson, Marin, de la Métairie;
- 4 parcs de quartier : Adrien-Archambault, West Vancouver, Lacoursière, Elgar ;
- 4 sites non aménagés sur la Pointe sud : 3 destinés au développement résidentiel (Club-Marin IV et V, Maisons du Lac, Tours Symphonia) et 1 destiné à l'aménagement d'un golf ;
- 2 sites non aménagés sur la Pointe nord : 1 destiné au développement résidentiel (champ de pratique de golf) et 1 site archéologique (site Jacques-Le Ber);
- 1 site non aménagé longeant le Chemin du Golf et sur bail emphytéotique (destiné au développement résidentiel de type locatif);
- 1 site non aménagé destiné au développement commercial (site Levert);
- 1 site nommé parc Sainte-Famille sur lequel a été érigée une station de pompage au cours des années soixante lors de la construction de la digue longeant la rive du fleuve Saint-Laurent (station non-opérationnelle).

Tous ces sites ont été rejetés sur la base d'une superficie inadéquate, de la présence de sols contaminés, en raison d'accords de développement déjà signés ou encore en fonction de contraintes techniques ou de sécurité.

6.1 Il est surprenant de constater que le site proposé en 2013 n'avait pas été inclus dans l'analyse de 24 sites alternatifs présentée le 6 juillet 2011. Y aurait-il d'autres sites disponibles et encore non considérés à ce jour ?

Il ressort de la consultation publique tenue par l'OCPM que le site proposé en 2013 est significativement plus petit que celui proposé en 2011, soit 6305 mètres carrés par rapport à 9000 à 10000 mètres carrés (Yves Sylvain, transcription de la séance du 18 juin, p. 104).

Certains sites rejetés en 2001 en raison d'une trop faible superficie sont en fait plus grands que le site proposé en 2013. On pourrait croire ainsi que si le site du « triangle » avait été proposé en 2011, il aurait été rejeté. Aujourd'hui toutefois, il semble possible d'y construire une école 3-18 et un gymnase.

Dans ce contexte, il est loisible de supposer que certains sites rejetés en 2011 pourraient être retenus aujourd'hui notamment les sites de tenure privée, le coût d'acquisition d'un terrain d'une superficie réduite de 30% à 40% étant moins élevé.

6.2 Le site proposé en 2013 est significativement plus petit que celui proposé en 2011. Les raisons ayant conduit à rejeter les autres sites considérés en 2011 sont-elles dans ce cas toujours valables ?

Tel que mentionné plus haut, le plan d'urbanisme révisé en 2000 et reconduit comme chapitre d'arrondissement en 2005 identifiait trois secteurs à développer sur l'île des Sœurs : la pointe sud, la pointe nord et la zone industrielle longeant le Chemin du golf.

Ces trois secteurs en développement sont excentriques par rapport au centre de l'île. En effet, l'île a été graduellement développée autour de la cité-jardin d'origine. D'abord près de la sortie de l'île, de part et d'autre de la rue Berlioz, après sur le golf, ensuite dans la forêt puis finalement sur les pointes nord et sud.

6.3 Je suis en faveur de l'implantation d'une nouvelle école primaire sur un site excentrique par rapport au centre de l'île. Une telle localisation permettrait d'éviter tout un casse-tête sur le plan de la sécurité et la fluidité des déplacements en période de pointe le matin. Elle permettrait aussi par le fait même d'assurer contre tout doute la sécurité des enfants de niveau primaire. Il faudrait cependant prévoir que cette nouvelle école soit desservie par autobus scolaire pour l'ensemble des écoliers et non pas seulement pour les élèves de classe maternelle.

Est-ce que ça vaut vraiment la peine d'implanter une école au cœur de l'île, à proximité d'une intersection très achalandée et présentant une géométrie complexe, sous prétexte d'en faire une école de marcheurs et d'épargner les coûts liés au transport scolaire? Je crois sincèrement que non. D'autant plus que la CSMB espère construire une troisième école d'ici 2020 juste à côté, dans le parc Place de la Fontaine. Il y aurait donc du transport scolaire dans ce secteur de toute façon.

7 Conclusion et recommandations

Ci-après sont reproduits les questions, commentaires, constats et avis indiqués en gras dans les sections précédentes du présent mémoire. Il s'en suit certains commentaires et recommandations d'ordre plus personnel que factuel.

Les processus de consultation publique

- Personne ne s'oppose à la construction d'une nouvelle école. Il est clair que la situation est insoutenable depuis plus de 15 ans. L'urgence qui sert de prétexte à un mauvais choix de site est en fait une comédie servant à cacher le manque de vision de la part de nos élus en matière de planification urbaine. Les lacunes en équipements collectifs à l'île sont en effet évidentes, et depuis longtemps.
- ➤ Tout le monde se doute que la décision est déjà prise. Il serait très surprenant que la nouvelle école soit construite sur un site plus approprié, malgré toutes les interventions de la population. Et il sera bien facile pour les prochains élus de plaider que ce n'est pas leur décision.

L'offre de la municipalité en équipements collectifs

- ► En 2013 nous avons comme équipements municipaux à l'île des Sœurs un centre communautaire (comprenant une petite bibliothèque), une caserne de pompiers et une maison intergénérationnelle. Comme équipement collectif nous avons une école primaire qui déborde et dont la capacité autorisée est de 900 élèves.
- ► Entre 2000 et 2011 les élus ont conclu des protocoles d'entente avec des promoteurs immobiliers pour autoriser la construction résidentielle dans les trois secteurs identifiés au plan d'urbanisme à des fins de développement. Dans le cadre de ces ententes, les élus n'ont toutefois pas prévu de réserve fiscale ou foncière visant à répondre aux besoins grandissants de la population locale en équipements collectifs et en services communautaires.
- Un aspect important à considérer est le fait que la nouvelle école doit absolument permettre de répondre aux besoins de la population locale en services communautaires. Les élus devraient appuyer haut et fort cette contrainte d'aménagement, d'autant plus que le terrain doit être « cédé gratuitement » par la Ville à la commission scolaire.

L'offre de la commission scolaire en services éducatifs

- Le projet présenté en consultation tient compte de besoins réels et connus depuis nombre d'années. La CSMB n'y intègre toutefois pas les besoins supplémentaires prévus à court terme en services éducatifs de niveau primaire.
- La situation est insoutenable depuis déjà plusieurs années à l'école primaire. Tout délai supplémentaire dans la mise en œuvre de moyens visant à désengorger l'établissement existant est lourd de conséquences. Dans ce contexte, la CSMB a-t-elle un plan B ? Va-t-on proposer de mettre des roulottes dans le parc Elgar, le parc Adrien-Archambault ou le parc Place de la Fontaine à titre de solution temporaire ?

- Les véhicules (municipaux ou autres) doivent avoir un accès direct au gymnase pour assurer une manutention efficace de l'équipement et du matériel utilisés dans le cadre des activités communautaires. Il s'agit là d'une condition indispensable à l'utilisation fonctionnelle du gymnase par l'arrondissement.
- ▶ Les citoyens de l'Île des Sœurs sont appelés à se prononcer sur des projets présentés pièce par pièce selon la bonne volonté des élus municipaux en place. Ce que la population locale demande c'est une planification logique et cohérente des services éducatifs de niveau primaire à l'Île des Sœurs. Il s'agit là d'une condition essentielle au maintien de la qualité des milieux de vie. Une telle approche permettra par surcroît d'assurer à la Ville de Montréal le développement et la consolidation de milieux urbains dynamiques et diversifiés, axés notamment sur les besoins des ménages avec enfants.
- Une évaluation plus fine de l'ensemble des besoins de la population permettrait sûrement de considérer d'autres choix de site pour l'implantation d'un établissement scolaire. Une telle approche permettrait certainement de faciliter l'arrimage des fonctions éducatives et communautaires dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement collectif. Cette dualité de fonctions est d'une importance primordiale pour les résidants de l'Île des Sœurs.

La sécurité et la fluidité des déplacements

- ► Il semble évident que pour assurer la sécurité des écoliers marcheurs, il va falloir maintenir un brigadier scolaire à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'Île-des-Sœurs et ajouter un brigadier scolaire à l'une des traverses piétonnes du carrefour giratoire.
- Avec deux brigadiers sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs, c'est tout le boulevard qui va être pare-choc à pare-choc le matin à l'heure de la rentrée scolaire. Et le minibus d'enfants préscolaires ainsi que les parents en véhicule « pass-by » ne pourront ni entrer ni sortir des débarcadères pour y laisser descendre les écoliers.
- ► Est-il vraiment justifié, au plan de la fluidité et de la sécurité des déplacements, d'implanter un équipement collectif à proximité d'une intersection de collectrices à caractère artériel présentant une géométrie complexe ? Les études et analyses soumises dans le cadre de la consultation publique n'apportent aucun élément de réponse à ce sujet. On se limite à dire que les interventions à cet endroit pourront se faire progressivement selon les besoins.

Le choix de site

- ▶ Il est surprenant de constater que le site proposé en 2013 n'avait pas été inclus dans l'analyse de 24 sites alternatifs présentée le 6 juillet 2011. Y aurait-il d'autres sites disponibles et encore non considérés à ce jour ?
- ► Le site proposé en 2013 est significativement plus petit que celui proposé en 2011. Les raisons ayant conduit à rejeter les autres sites considérés en 2011 sont-elles dans ce cas toujours valables ?

▶ Je suis en faveur de l'implantation d'une nouvelle école primaire sur un site excentrique par rapport au centre de l'île. Une telle localisation permettrait d'éviter tout un casse-tête sur le plan de la sécurité et la fluidité des déplacements en période de pointe le matin. Elle permettrait aussi par le fait même d'assurer contre tout doute la sécurité des enfants de niveau primaire. Il faudrait cependant prévoir que cette nouvelle école soit desservie par autobus scolaire pour l'ensemble des écoliers et non pas seulement pour les élèves de classe maternelle.

Mon avis personnel

Est-ce que ça vaut vraiment la peine d'implanter une école au cœur de l'île, à proximité d'une intersection très achalandée de collectrices présentant une géométrie complexe, sous prétexte d'en faire une école de marcheurs et d'épargner les coûts liés au transport scolaire? Je crois sincèrement que non. D'autant plus que la CSMB espère construire une troisième école d'ici 2020 juste à côté, dans le parc Place de la Fontaine. Il y aurait donc du transport scolaire dans ce secteur de toute façon.

Nous avons vraiment besoin d'une nouvelle école. Considérant l'empressement tout-àfait compréhensible de parents d'élèves de niveau primaire, il devient extrêmement délicat de s'opposer au choix de site proposé en consultation par l'OCPM. À cet égard, je vous soumets l'image suivante. La direction de l'école, le personnel enseignant et non-enseignant, les parents et les élèves ne sont plus en mode d'urgence : ils fonctionnent sur respirateur artificiel et ont un pied dans le département des soins palliatifs. Il est plus qu'impératif de désengorger l'établissement existant. Dans ce contexte, quel est le plan B de la commission scolaire pour septembre 2013 ?

À mon avis, il va falloir mettre en place des mesures temporaires d'ici à ce qu'une nouvelle école ouvre ses portes. Un nouvel établissement scolaire situé de façon excentrique par rapport au cœur de l'île m'apparaît justifié à plusieurs points de vue. Même sur la pointe nord, puisque les aménagements de bretelles d'accès qui y ont été faits à grands frais au cours des dernières années (plus de 30 millions de \$) permettent d'assurer une connexité entre l'île et son « annexe nord ». Ou encore sur la pointe sud. Ce serait d'ailleurs peut-être bien de dynamiser ces quartiers isolés, en particulier avec le dernier cycle du primaire et le premier cycle du secondaire.

À cet égard, la CSMB n'a pas présenté de proposition où les élèves seraient répartis sur l'île selon les différents cycles du primaire. Il est clair que les élèves du troisième cycle sont capables de marcher ou de prendre les autobus bleus de la STM de la ligne 12 et de la ligne 168. On semble toutefois contraints à une proposition 3-18 ou 4-21 classique et recevable par le MELS sur la base d'un seul critère : les prévisions de la croissance de la clientèle scolaire de niveau primaire sur une période de 5 ans.

Mon site de prédilection, c'est la zone longeant le Chemin du golf. Mais il faudra beaucoup de persévérance et de volonté politique afin de pouvoir conclure un accord de développement permettant la construction d'une école sur un terrain grevé d'un bail emphytéotique prenant fin en 2065. Cela a été possible pour du logement locatif haut de gamme. Pourquoi cela ne pourrait-il pas l'être pour accueillir des enfants d'âge scolaire?

En terminant j'aimerais insister sur le fait que les professionnels de l'arrondissement et de la commission scolaire, de même que les spécialistes qui les ont accompagnés dans leur travail de planification, ont toute l'expertise et les connaissances requises pour présenter un bon projet. À mon avis c'est la commande donnée par les élus qui fait défaut. Il s'agit de revoir les priorités d'investissement et d'aménagement pour assurer un développement harmonieux du quartier. Et il n'est pas trop tard.

Le projet d'une nouvelle école à l'Île des Sœurs ne présentera aucune difficulté au plan de l'acceptabilité sociale si la proposition répond aux besoins de la communauté locale en services éducatifs et en services communautaires. Et sans entraîner tout un cassetête quant à la sécurité et la fluidité des déplacements en période de pointe le matin.